Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260321-2026_03_21_02-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 21 mars 2026

Le samedi vingt-et-un mars deux mille vingt-six à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Johan CLEQUIN, Chrystelle PERU, Gilles OLIVIER, Sophie CASSAR, Christophe BOIVANT, Laurence WACRENIER, Etienne RIVAL, Florence ZUBINSKI, Maxime LE HE, Isabelle BAILLY, Christophe GILLET, Laurent ROUSSEAU, Chloé SERRIERE, Julien BLANDINO

Absents excusés et représentés :

Absents non excusés:

M. Maxime LE HE a été désigné secrétaire de séance.
M. Gilles OLIVIER et Mme Chloé SERRIERE ont été désignés assesseurs.

2 – ASSEMBLEES : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le CGCT, et notamment ses articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

Considérant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum ;

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints ;

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints au maire de la commune à trois.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à trois le nombre des adjoints au maire de la commune de Saint-Servant.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260321-2026_03_21_02-DE

VOTE :
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	M. Maxime LE HE
	

MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE